

PRISE DE NOTES

RÉDIGE VOS COMPTES RENDUS

Retranscription style indirect (11 pages de compte rendu par heure de réunion)

1. Quelles sont les mesures prises face aux fortes chaleurs ?

Monsieur Ressources Humaines indique que des mesures seront mises en place suite aux fortes températures prévues ces prochains jours. Les 40 degrés seront atteints jeudi après-midi. Ce sera du jamais vu. L'entreprise procédera donc à une distribution d'eau dès 9h. Les pauses seront également allongées de 5 minutes, tant le matin que l'après-midi. Le taux d'humidité est également très élevé. Toutes les mesures de précaution seront donc prises. La Direction envisage d'ailleurs de décaler les horaires de travail lors des prochaines semaines, quitte à commencer 1 heure plus tôt le matin. Il faut être vigilant sur ce point. L'entreprise ne peut pas se permettre de prendre le moindre risque.

Monsieur Y (CSE) s'étonne de ces propos. L'entreprise ne peut pas se permettre de prendre le moindre risque ? C'est en contradiction avec ce qu'elle fait. Les températures étaient déjà très élevées la semaine dernière, et la Direction n'a pas allongé les pauses. Les salariés ne travaillent pas dans de bonnes conditions. Il ne faut pas que la Direction s'étonne que la production en subisse les conséquences. La société est déjà dans une situation difficile en termes de productivité, alors la Direction ne devra pas s'étonner par la suite que cela ne marche pas.

Monsieur Ressources Humaines explique que les normes en vigueur sont respectées. La Direction a toujours procédé de la sorte. Les pauses seront allongées, et une distribution d'eau se fera le matin. L'entreprise est loin de ne pas être attentive à la situation.

Monsieur Y (CSE) affirme que les bâtiments ne sont malheureusement pas adaptés à ces températures. Ces fortes chaleurs risquent de réapparaître lors des prochaines années. Il faudra prendre d'autres mesures par la suite. Il ne faut pas mettre en péril la santé des salariés.

Monsieur Ressources Humaines souligne que la santé des salariés est l'une des préoccupations majeures de la Direction. En aucun cas, l'entreprise ne fait preuve d'attentisme sur ce point. Tous les membres de la société doivent travailler dans le même sens pour veiller au bien-être des collaborateurs.